

Légataires—
Legs.

LÉGATAIRES—LEGS.

Voir “ *Probate (Jersey) Law, 1949,*” 2°, 5°, 6°,
7°.
“ *Successions,*” 2°, 3°.
“ *Testaments.*”

Légitima-
tion per
subsequens
matrimo-
nium.

LÉGITIMATION PER SUBSEQUENS MATRIMONIUM.

Voir “ *Enregistrement des Naissances, Mariages
et Décès,*” 11°.

“ Letters of
Request.”

“ LETTERS OF REQUEST.”

Voir “ *Commission Rogatoire,*” 4°.

Lettres
d’Adminis-
tration.

LETTRES D’ADMINISTRATION.

Voir “ *Probate (Jersey) Law, 1949,*” 1°, 2°, 3°,
8°, 9°, 12°, 17°, 18°, 19°.

Levées de
Corps.

LEVÉES DE CORPS.

Voir “ *Enregistrement des Naissances, Mariages
et Décès,*” 12°.

“ INQUESTS (REGISTRATION) (JERSEY) RULES,
1955.” Règlement adopté.
(1955) 249 Ex. 444. [N.S.]

Licences
pour la
vente de
liqueurs
spiritueuses.

LICENCES POUR LA VENTE DE LIQUEURS SPIRITUEUSES.

Voir “ *Accords,*” 12°.
“ *Infractions aux Lois et Règlements,*” 19°,
20°, 21°, 22°.

- 1° ABSENCE DE L'ÎLE DE PORTEUR DE LICENCE. Licences
ARTICLE 30. Remplaçant approuvé par pour la
la Cour. vente de
Liqueurs
Spiritueuses.
- Ex parte Morrissey.* (1951) 246 Ex. 384.
Ex parte Jarvis. (1951) 246 Ex. 406.
Ex parte Simmons. (1951) 246 Ex. 441.
Ex parte Dayman, veuve Hughes.
(1953) 248 Ex. 192.

- 2° CONDITION DANS UN CONTRAT DE PRISE ET
ACQUÊT D'UNE MAISON que sous nul
prétexte que ce soit elle ne pourrait être
en aucun temps appropriée à l'usage
d'auberges. Effet.

Voir " Contrats," 1°.

- 3° DÉCÈS DE PORTEUR DE LICENCE. ARTICLE 29.
Permission accordée aux exécuteurs de
son testament de continuer le commerce
par l'entremise d'un gérant.

- Ex parte exécuteurs de testament Tarr.*
(1951) 246 Ex. 383.
Ex parte exécuteurs de testament Bassett.
(1951) 246 Ex. 563.
Ex parte exécuteurs de testament Roussel.
(1953) 248 Ex. 174.
Ex parte exécuteurs de testament Cabeldu.
(1953) 248 Ex. 183.

- 4° IDEM. IDEM. Permission accordée à
son principal héritier de continuer le
commerce par l'entremise d'un gérant.

- Ex parte Stuart* (1953) 248 Ex. 228.

Licences
pour la
vente de
Liqueurs
Spiritueuses.

5° GÉRANT. ENREGISTREMENT PROVISOIRE. Vu l'insuffisance du rapport requis par l'Article 29(3) de la Loi, la Cour accorde la demande en enregistrement provisoirement à condition qu'un nouveau rapport aux termes de l'Article 12 soit produit à la Cour. Subséquemment enregistrement confirmé.

Ex parte " Jersey Property Corporation Limited."
Re Aspinall, femme Sears.

(1951) 246 Ex. 432, 528.

Ex parte " Somerville Hotel (1951) Limited."
Re Marshall. (1951) 246 Ex. 538, 554.

Ex parte " Ommaroo Hotel Ltd." *Re Ball.*
(1952) 247 Ex. 513. 248 Ex. 49.

6° IDEM. IDEM. Vu l'absence du rapport visé par l'Article 29(3) de la Loi, la Cour accorde la demande provisoirement à condition qu'un rapport aux termes de l'Article 12 soit produit à la Cour. Subséquemment enregistrement confirmé.

Ex parte " Wests Pictures (Jersey) Ltd." *Re Mitchell.* (1953) 248 Ex. 157, 188.

7° IDEM. IDEM. Enregistrement ordonné à condition qu'il soit confirmé par la Cour dans le courant d'un mois. Subséquemment l'avocat de la Société dont s'agit déclare que le gérant a résigné ses fonctions. La Cour fait acte de ladite déclaration. Et l'avocat déclare aussi que la licence accordée à la Société ne sera pas opérée avant qu'un autre gérant

ne soit nommé en conformité des prescriptions de la Loi.

Licences
pour la
Vente de
Liqueurs
Spiriteuses.

Ex parte "The Lindens Hotel (Jersey) Ltd."
Re Johnson. (1950) 246 Ex. 204.
(1951) 246 Ex. 232.

8° IDEM. PENDANT ABSENCE DE L'ÎLE. Représentation de la détentrice d'une licence qu'elle a quitté l'île avec l'intention d'y retourner dans le courant de 21 jours mais qu'elle se trouve dans l'impossibilité d'y retourner dans le courant de cette période. Gérante approuvée par la Cour en vertu de l'Article 30 de la Loi dite "Licensing (Jersey) Law, 1950."

Ex parte Miller, veuve Goldsmith.
(1953) 248 Ex. 58.

9° IDEM. IDEM. "OFF-LICENCE". La Cour permet au gérant d'une société détentrice de licences des sixième et septième catégories ("Off licences") de quitter l'île et approuve un remplaçant pour conduire le commerce pendant l'absence du gérant.

Nota. L'Article 30 de la Loi dite "Licensing (Jersey) Law, 1950," ne vise que l'absence de l'île d'un "on-licence holder or manager."

Re Le Couteur. (1955) 249 Ex. 440.

Licences
pour la
vente de
Liqueurs
Spiritueuses.

10° IDEM. IDEM. ARTICLE 30. Vu que le rapport visé par l'alinéa (2) dudit Article n'a pas été présenté à la Cour, la Cour accorde la demande provisoirement à condition qu'un rapport aux termes de l'Article 12 lui soit présenté. Subsequently, gérante définitivement approuvée par la Cour.

Ex parte Osborn-Smith, gérant de "The Seagrove Court Hotel."

(1955) 249 Ex. 453, 461.

11° INCOMPATIBILITÉ. Le commerce de tavernier est incompatible avec la charge d'Officier du Connétable.

Re de Caux. Représentation du P.-G.
(1951) 246 Ex. 322.

Re Beaugié. Représentation du P.-G.
(1956) 250 Ex. 204.

12° Le Nombre Inférieur de la Cour, à ce dûment autorisé par l'Assemblée, permet à l'impétrant d'une licence de l'opérer.

Re de Caux. (1951) 246 Ex. 280.

Re Davies. (1952) 247 Ex. 444, 513.

13° Le Nombre Inférieur de la Cour, à ce dûment autorisé par l'Assemblée, confirme une licence par elle accordée conditionnellement.

Re L'Etacq Hotel. (1953) 248 Ex. 223.

Re The Cambridge Bar.
(1953) 248 Ex. 223.

Licitation.

LICITATION.

Voir "Indivis."

LIEUTENANT-BAILLI.

Lieutenant-Bailli.

ASSERMENTÉ.

Re Malet de Carteret. (1955) 249 Ex. 247.
Re Cabot. (1955) 249 Ex. 436.

LIEUTENANT-GOUVERNEUR.

Lieutenant-Gouverneur.

ASSERMENTÉ. COMMISSION ENREGISTRÉE.

Re Nicholson. (1953) 14 O.C. 202.
Re Erskine. (1958) 15 O.C. 77.

LIGNAGE.

Lignage.

Voir "*Main Levée.*"
"*Testaments.*" 3°.

"LIMITATION, WORDS OF"

Voir "*Testaments.*" 16°.

"Limitation, Words of"

LIQUIDATION.

Liquidation.

Voir "*Sociétés à responsabilité limitée.*" 4°.

LOCATAIRES.

Locataires.

Voir "*Dégrèvements.*" 4°.
"*Expulsion de Locataires Réfractaires.*"
"*Nuisance.*" 2°.
"*Propriétaires et Locataires.*"

LOIS. INTERPRÉTATION.

Lois. Interprétation.

Voir "*Infractions aux Lois et Règlements.*" 31°.
"*Interprétation.*"
"*Matrimonial Causes (Jersey) Law, 1949.*"
8°.
"*Propriété Foncière, Loi de 1880 sur la*"

Lois. Vali-
dité.

LOIS. VALIDITÉ.

Voir " Cour Royale—Compétence."

Loyer.

LOYER.

Voir " Arrêts," 6°.

" Dégrevements," 4°.

" Désastres," 4°, 7°, 8°, 16°, 21°, 25°, 34°.

" Propriétaires et Locataires," 2°.